

## Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 31055**

### Intitulé

CQP : Certificat de qualification professionnelle Adjoint au responsable de magasin horlogerie- bijouterie

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Commission paritaire nationale de l'emploi et de la formation professionnelle (CPNEFP) du commerce de détail de l'horlogerie-bijouterie - Union de la bijouterie horlogerie	Présidente déléguée

### Niveau et/ou domaine d'activité

#### Convention(s) :

3240 - Commerce de détail de l'horlogerie-bijouterie

#### Code(s) NSF :

312m Commerce, vente

#### Formacode(s) :

### Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

L'adjoint(e) au responsable de magasin d'Horlogerie-Bijouterie anime, coordonne et accompagne les ventes.

Pour cela il/elle doit maîtriser toutes les compétences du/ de la Conseiller(ère) de vente.

Il/elle participe aussi à la vente : il/elle accueille, informe et oriente la clientèle sur un point de vente dans le respect des exigences de service et de qualité de l'entreprise.

Il/elle intervient dans certains aspects difficiles de la vente ou de contrôle de produits.

Il/elle développe le merchandising du magasin et met en œuvre les opérations de marketing.

Il/elle assure le management intermédiaire de l'équipe, participe à son organisation en établissant des plannings et met en œuvre la gestion préventive de la sécurité en magasin.

Capacités attestées :

- Capacité à animer, coordonner et accompagner des ventes
- Capacité à suivre l'activité commerciale
- Capacité à mettre en œuvre le merchandising et la politique commerciale
- Capacité à réceptionner des commandes et suivre les stocks
- Capacité à accompagner des équipes
- Capacité à mettre en œuvre la politique de sécurité des personnes et des produits

### Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

La branche du commerce de détail de l'Horlogerie Bijouterie rassemble les entreprises relevant de la CCN n°3240 et répertoriées sous le code NAF de l'INSEE 47.77Z « Commerce de détail d'articles d'horlogerie et de bijouterie en magasin spécialisé ».

Ces entreprises se répartissent en trois principaux types d'activité :

- le commerce de détail d'horlogerie-bijouterie
- le commerce de détail de bijouterie fantaisie
- le commerce de détail spécialisé en horlogerie

Adjoint(e) au responsable de magasin

#### Codes des fiches ROME les plus proches :

D1301 : Management de magasin de détail

### Modalités d'accès à cette certification

#### Descriptif des composantes de la certification :

Après un parcours de formation pour l'acquisition de compétences.

A l'issue de la formation, la certification se compose de 6 blocs de compétences indépendants correspondant respectivement aux activités réalisées.

Les modalités d'évaluation sont les suivantes :

BLOC A1 - Animation, coordination et accompagnement des ventes

- Observation en entreprise / Analyse de cas à partir de documents (restitution orale + entretien avec un jury) / Mise en situation professionnelle à partir de situations reconstituées en organisme de formation, suivi d'un échange avec un jury.

BLOC A2 - Suivi de l'activité commerciale :

- Analyse de cas à partir de documents (restitution orale + entretien avec un jury).

BLOC A3 - Mise en œuvre du merchandising et de la politique commerciale :

- Dossier sur la mise en œuvre d'une opération commerciale.

BLOC A4 - Réception des commandes et suivi des stocks :

- Analyse de cas à partir de documents (restitution orale + entretien avec un jury).

BLOC A5 - Accompagnement des équipes :

- Analyse de cas à partir de documents (restitution orale + entretien avec un jury).

BLOC A6 - Mise en œuvre de la politique de sécurité des personnes et des produits :

- Observation en entreprise

**Bloc de compétence :**

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
<p>Bloc de compétence n°1 de la fiche n° 31055 - Mise en œuvre du merchandising et de la politique commerciale</p>	<p><b>Descriptif :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Veiller à l'aménagement de l'espace de vente en adéquation avec l'image du magasin, de la marque</li> <li>- Veiller à la bonne tenue et au bon état marchand du magasin</li> <li>- Accompagner les équipes dans la mise en œuvre du merchandising, de la politique commerciale</li> <li>- Assurer la mise en place d'une opération commerciale, en assurer la concrétisation au sein du magasin</li> <li>- Animer les actions de fidélisation des clients</li> </ul> <p><b>Modalités d'évaluation :</b> Dossier sur la mise en œuvre d'une opération commerciale</p>
<p>Bloc de compétence n°2 de la fiche n° 31055 - Réception des commandes et suivi des stocks</p>	<p><b>Descriptif :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réceptionner et vérifier les commandes</li> <li>- Contribuer au suivi des stocks et de leur rotation</li> <li>- Assurer la réalisation des inventaires</li> </ul> <p><b>Modalités d'évaluation :</b> Etude de cas</p>
<p>Bloc de compétence n°3 de la fiche n° 31055 - Suivi de l'activité commerciale</p>	<p><b>Descriptif :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Contribuer au suivi de l'activité commerciale, des opérations commerciales</li> <li>- Contribuer à l'analyse des ventes et des indicateurs de performances du magasin</li> <li>- Informer le responsable de magasin des constats réalisés</li> <li>- Proposer des axes d'amélioration pour le développement de la performance du magasin</li> <li>- Sensibiliser les équipes aux résultats attendus et obtenus</li> </ul> <p><b>Modalités d'évaluation :</b> Etude de cas</p>
<p>Bloc de compétence n°4 de la fiche n° 31055 - Animation, coordination et accompagnement des ventes</p>	<p><b>Descriptif :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Assurer et garantir un accueil client dans l'esprit de l'entreprise ou d'une marque</li> <li>- Assurer et garantir un accueil client en langue anglaise et adapté aux spécificités interculturelles</li> <li>- Coordonner l'accueil client</li> <li>- Assurer et accompagner la montée en compétence sur les pratiques de vente</li> <li>- Traiter les litiges d'après-vente ou de SAV</li> <li>- Assurer le rachat de l'or selon la réglementation en vigueur</li> <li>- Assurer et garantir la gestion de caisse et de la trésorerie</li> </ul> <p><b>Modalités d'évaluation :</b> Observation en entreprise / Etude de cas à partir de documents (restitution orale + entretien avec un jury) / jeux de rôles</p>
<p>Bloc de compétence n°5 de la fiche n° 31055 - Accompagnement des équipes</p>	<p><b>Descriptif :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Contribuer à la gestion et à l'organisation des équipes de vente</li> <li>- Contribuer à l'animation des équipes de vente</li> <li>- Contribuer à l'intégration des nouveaux collaborateurs</li> </ul> <p><b>Modalités d'évaluation :</b> Etude de cas</p>

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°6 de la fiche n° 31055 - Mise en oeuvre de la politique de sécurité des personnes et des produits	<p><b>Descriptif :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Assurer la gestion préventive des risques sur le point de vente</li> <li>- Procéder à l'ouverture et à la fermeture du magasin</li> <li>- Assurer les relations avec les autorités compétentes</li> </ul> <p><b>Modalités d'évaluation :</b> Observation en entreprise</p>

**Validité des composantes acquises : illimitée**

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	
En contrat d'apprentissage	X	
Après un parcours de formation continue	X	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le Président de la CPNEFP ou son représentant ;</li> <li>- Le Vice-président de la CPNEFP ou son représentant ;</li> <li>- 1 représentant du collège salarial nommé par la CPNEFP ;</li> <li>- 1 représentant du collège patronal nommé par la CPNEFP</li> </ul>
En contrat de professionnalisation	X	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le Président de la CPNEFP ou son représentant ;</li> <li>- Le Vice-président de la CPNEFP ou son représentant ;</li> <li>- 1 représentant du collège salarial nommé par la CPNEFP ;</li> <li>- 1 représentant du collège patronal nommé par la CPNEFP</li> </ul>
Par candidature individuelle	X	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le Président de la CPNEFP ou son représentant ;</li> <li>- Le Vice-président de la CPNEFP ou son représentant ;</li> <li>- 1 représentant du collège salarial nommé par la CPNEFP ;</li> <li>- 1 représentant du collège patronal nommé par la CPNEFP</li> </ul>
Par expérience dispositif VAE prévu en 2018	X	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le Président de la CPNEFP ou son représentant ;</li> <li>- Le Vice-président de la CPNEFP ou son représentant ;</li> <li>- 1 représentant du collège salarial nommé par la CPNEFP ;</li> <li>- 1 représentant du collège patronal nommé par la CPNEFP</li> </ul>

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS	ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

#### Base légale

**Référence du décret général :**

**Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :**

Arrêté du 11 juillet 2018 publié au Journal Officiel du 21 juillet 2018 portant enregistrement au répertoire national des certifications

professionnelles. Enregistrement pour quatre ans, sous l'intitulé "Certificat de qualification professionnelle Adjoint au responsable de magasin horlogerie-bijouterie" avec effet du 21 juillet 2018, jusqu'au 21 juillet 2022.

**Référence du décret et/ou arrêté VAE :**

**Références autres :**

**Pour plus d'informations**

**Statistiques :**

**Autres sources d'information :**

**Lieu(x) de certification :**

Commission paritaire nationale de l'emploi et de la formation professionnelle (CPNEFP) du commerce de détail de l'horlogerie-bijouterie - Union de la bijouterie horlogerie : Île-de-France - Paris ( 75) [PARIS]

Commission paritaire nationale de l'emploi et de la formation professionnelle (CPNEFP) du commerce de détail de l'Horlogerie-Bijouterie - Union de la Bijouterie Horlogerie

109 Rue du faubourg Saint Honoré

75008 PARIS

**Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :**

- Cpro Stephenson - 48 rue Stephenson - 75018 Paris - Tél. 01 44 92 88 88

- IGS de Blagnac - 186, route de Grenade - 31700 Blagnac - Tél. 05 31 08 70 00

- Campus SEPR - 46 rue Professeur Rochaix - 69003 Lyon - Tél. 04 72 83 27 27

**Historique de la certification :**

- Accord cadre sur les certificats de qualification professionnelle du commerce de détail horlogerie bijouterie du 27/03/2001

- avenant 34 relatif aux certificats de qualification professionnelle du 02/03/2017